

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 477

Artikel: Centre hospitalier vaudois : le ras-le-bol du conseiller d'Etat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le ras-le-bol du conseiller d'Etat

"La coupe est pleine": le chef du Département vaudois de l'intérieur et de la santé publique, le radical Claude Perey, avouait son ras-le-bol aux représentants de la presse locale il y a quinze jours, alors que près d'une centaine d'infirmières et d'infirmiers, quelques médecins et certains membres du service de nettoyage venaient d'interrompre leur travail pendant une heure à l'hôpital Nestlé, la clinique médicale du Centre hospitalier vaudois.

Pour comprendre la lassitude et la grogne du conseiller d'Etat, il suffit de remonter au début de l'année dernière. En janvier, on mettait déjà en évidence à Nestlé les conséquences, graves pour les malades, difficilement supportables pour les infirmières et infirmiers, du manque de personnel soignant. Au milieu de l'année, de groupes de travail en assemblées générales, on aboutit à l'envoi d'une lettre à Claude Perey, signée par 1600 employés du CHUV, dénonçant "la pénurie du personnel et l'état déplorable des soins aux malades qui en résulte". En décembre, lors d'une réunion au "sommet" — représentants du personnel soignant, direction du CHUV, chef du Département — il est admis que le recrutement doit être intensifié (500.000 francs sont débloqués pour constituer une "réserve" de personnel). D'où une légère détente début 1978. Mais au printemps de cette année, les infirmières de la Salle de réveil de chirurgie, qui fonctionnent selon elles avec un effectif tellement réduit que la santé des patients qui sortent de la salle d'opération est mise en danger, débrayent pendant deux heures pour attirer l'attention de la direction du CHUV. Réaction de la dite direction: menaces de sanctions administratives pour grève "illégal"! En juillet pourtant, le conseiller d'Etat Perey accepte d'entrer en matière sur les revendications du personnel. Dès lors, les protestations par voie hiérarchique se multi-

plient sans que des remèdes convaincants soient trouvés à une situation que le syndicat VPOD résume en automne en quatre points qui sont dans la droite ligne des revendications qui avaient causé les premières tensions de 1977:

- un manque aigu de personnel soignant et non-soignant entraîne dans tous les services une surcharge de travail;
- le personnel engagé en dernier lieu ne reste que très peu de temps;
- des lits sont fermés dans tous les services;
- ne pouvant plus assumer des soins de qualité élémentaire, le personnel n'est plus d'accord de continuer à faire les frais de la situation et décide de durcir ses positions.

Dans cette perspective, les revendications publiées par le personnel de Nestlé qui débrayait le 3 novembre trouvent tout leur sens: engagement immédiat de nouveau personnel qualifié permettant la réouverture des 30 lits fermés — remplacement immédiat de tout départ par une personne de même qualification et aux mêmes conditions — 40 heures de travail par semaine sans diminution de salaire — 4 semaines de vacances minimum par an — un salaire minimum de Fr. 2 000.— pour tous par mois — une revalorisation des indemnités de garde et de nuit — un service de crèches pour enfants répondant aux besoins du personnel.

Pour des effectifs complets

Et en fait, aménager les conditions de travail, les rendre acceptables par la majorité des intéressés, c'est créer les conditions indispensables à une certaine stabilité du personnel soignant, jusqu'ici à ce point insatisfait que les démissions atteignent en son sein des proportions tout à fait inhabituelles dans ce genre d'établissement (taux de rotation de 100 pour cent au service des admissions de Nestlé), c'est permettre, par un coup de frein aux départs, de marcher vers ces effectifs complets que veulent les infirmières pour pouvoir assumer complètement leurs tâches. Ceci sans revenir sur la justification évidente des revendications

salariales ("fourchettes" de salaires pour des infirmières: de Fr. 24 000.— environ à Fr. 31 000.— quelque quinze ans plus tard) et matérielles.

Jusqu'ici, la seule réponse des responsables administratifs et politiques (débat au Grand Conseil compris, à l'issue duquel on a mis au travail une commission supplémentaire — sur proposition socialiste — qui ne rendra pas de comptes avant une année au mieux) a été une nouvelle répartition des rôles: grogne donc chez le chef du Département, qui engage une polémique aussi inutile que classique contre l'agitateur syndical (VPOD), et placidité chez le directeur du CHUV, jusqu'ici voué aux réactions violentes comme on l'a vu, reconnaissant que "des problèmes existent dans certains secteurs".

Décentraliser

Dépasser l'inévitable controverse sur les bilans ponctuels (dotation en personnel dépassée ou non — indemnités augmentées ou non — création opportune ou non d'une sorte d'ombudsman des hôpitaux), c'est admettre que le courant ne passe plus de la base au "sommet", autant que de haut en bas, à l'intérieur du CHUV; l'enchevêtrement des structures (administrative, médicale, infirmière) est tel que les contacts indispensables et la circulation des informations ne se produisent que sporadiquement, pour la plus grande confusion des personnels qui ont la responsabilité directe de l'organisation des soins (sans toujours en avoir la compétence nécessaire). C'est là le constat manifeste de près de deux ans de dialogues avortés et de "concessions" officielles de portée du reste restreinte; dans ces conditions, il serait vain d'attendre quelque miracle de la mise en service d'une gestion par ordinateur, ou d'une rationalisation, voire d'une "fonctionnalisation" du travail (découvrez dans les nouveaux bâtiments ce que sont devenues les salles dites de préparation, lieux de rencontres par excellence: des petits cagi-

bis pour une personne, voués à une prétendue augmentation du rendement), ou encore d'un renforcement du style militaire de la direction.

Ici, c'est l'opacité du système de santé tout entier qui est en cause, avec ses retombées autoritaires et son manque de transparence chronique : dans la perspective de la mise en activité des nouvelles installations, qui multipliera bien sûr les problèmes, seule une véritable décentralisation de l'administration et de l'organisation (financière également) selon les divisions ou les services, pourrait susciter un nouveau style de collaboration entre les différents niveaux concernés et les diverses catégories de personnels (un but lointain : des équipes "multi-catégorielles", aujourd'hui encore peu envisageables du fait de l'inégalité des statuts et des avantages). De la musique d'avenir ? L'avertissement des "débrayeurs" de Nestlé est pourtant clair : il y va des soins aux malades ! Cet accent — fût-il, selon les normes acquises, intempestif — devrait faire réfléchir ceux pour qui le métier d'infirmière participe encore de l'univers ouaté de la bienfaisance.

Arrêté sur l'économie laitière. DP 475, texte intitulé : "Agriculture : la grande solitude des sommets". Avant-dernier paragraphe totalement incompréhensible après la mise en page. Nous persistons donc : "Au-delà de ces soubresauts importants, un constat apparaît d'ores et déjà certain : moins que jamais les organisations officielles (agricoles) ne représentent l'ensemble des agriculteurs ; moins que jamais elles ne sont en mesure d'être valablement l'intermédiaire de la majorité dans le dialogue qui devrait s'engager entre elles et les autorités ; moins que jamais elles ne se révèlent capables de mettre au point un projet agricole global ; moins que jamais, elles ne semblent assez convaincantes pour faire admettre à leurs adhérents les contraintes que la situation économique impose". Bis repetita...

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

M. Prix : sortie
côté ciernes



Le "Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais" fête ses 75 ans